

OCM - Opération Collective de Modernisation

INSTITUTIONNEL - affiches / livrets

Opération Collective de Modernisation, prévue et organisée par la communauté de commune d'Avranches pour les Territoires du Sud-Manche. Les objectifs de l'opération sont de développer, moderniser et animer les commerces, l'artisanat et les services dans la région.

Opération Collective de Modernisation
Des aides financières pour

• Développer • Moderniser • Animer •

Le Commerce L'Artisanat Les Services

Mortain
Barenton
Le Teilleul
Saint-Hilaire-du-Harcouët
Isigny-le-Buat

1 Je contacte mon interlocuteur afin de valider l'éligibilité de mon projet
2 Un bilan conseil de mon entreprise sera réalisé
3 Mon dossier est présenté auprès du comité d'attribution OCM regroupant les financeurs, les partenaires et les élus du territoire
4 Mon dossier est accepté, je reçois les aides sous présentation des factures acquittées au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

Vos interlocuteurs

Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
1, rue Général Hallé - BP 200
50303 Avranches cedex
02.33.79.40.30
www.pays-baie-mont-saint-michel.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
6, rue Michel - BP 139
50201 Coutances
02.33.76.62.62

Chambre de Commerce et d'Industrie
Centre et Sud Manche
7, A de la Landerie - BP 219
50380 Saint-Pair-sur-Mer
02.33.91.33.91

Réalisation : Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel Conception/Illustration : Studio Plume - 06.62.14.42.00
Impimerie Lecurait - 02.33.01.75.35, labellisé écoprim'Verte - Imprimé sur papier recyclé, encres végétales.

Opération Collective de Modernisation
Des aides financières pour

• Développer • Moderniser • Animer •

Le Commerce L'Artisanat Les Services

Mortain
Barenton
Le Teilleul
Saint-Hilaire-du-Harcouët
Isigny-le-Buat

Artisans, commerçants, vous avez un projet de modernisation ?

Vous pouvez bénéficier d'un soutien financier !

Le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel avec les communautés de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, du Mortainais et la commune-canton d'Isigny-le-Buat a engagé une **Opération Collective de Modernisation (OCM)** pour soutenir et développer l'activité artisanale et commerciale sur leur territoire.

L'OCM est un dispositif de soutien à la **modernisation de vos outils de production** par la mise en œuvre d'aides indirectes collectives et d'aides directes individuelles.

L'opération donne lieu à un engagement financier de l'État, du Département de la Manche, des communautés de communes et commune canton. Elle est coordonnée par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

1 - Les critères requis

- ▶ Avoir son activité sur le périmètre de l'Opération Collective de Modernisation (OCM)
- ▶ Être inscrit au répertoire des métiers et au registre du commerce et des sociétés
- ▶ Avoir un chiffre d'affaire annuel inférieur à 1 000 000 euros
- ▶ Exercer son activité depuis plus d'un an, sauf en cas de reprise d'entreprise avec travaux de modernisation
- ▶ Ne pas avoir perçu de subventions FISAC ces deux dernières années sur une opération de même nature

Sont exclus du champ d'intervention :
Les pharmacies et les professions libérales, les agences d'assurance, immobilières, de voyage, les activités saisonnières ou liées au tourisme, les restaurants gastronomiques et les hôtels.

2 - Les projets soutenus

- ▶ La rénovation des vitrines
- ▶ Les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services
- ▶ Les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de ces entreprises aux personnes à mobilité réduite
- ▶ Les investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux d'activité, qui incluent les équipements professionnels, de même que les véhicules aménagés pour un usage professionnel
- ▶ L'intégration des nouvelles technologies concourant au développement de nouveaux canaux commerciaux

3 - L'aide OCM : Les aides directes

Aide plafonnée à :

- 30 % du montant HT pour les investissements matériels
- 40 % du montant de l'investissement HT pour les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Seuil minimum d'investissement :

- 5000 euros HT
- 3000 euros HT pour l'investissement lié aux nouvelles technologies

Plafond de subvention accordée :

- 6000 euros
- 9000 euros si création d'au moins un emploi en CDI supérieur ou égal à un an-temps ou recrutement d'un apprenti

▶ Les investissements ne doivent pas avoir été engagés avant d'avoir reçu l'accusé de réception de dossier complet

▶ Le versement de la subvention intervient après la réalisation des travaux (sur présentation de factures acquittées et certifiées)

▶ Les travaux doivent avoir été réalisés dans les 6 mois suivant la date de notification de la subvention

4 - L'aide OCM : Les actions collectives

Un programme de formations et un accompagnement adaptés aux besoins des chefs d'entreprises et de leurs salariés proposés par les chambres consulaires.

- ▶ Développer les compétences des hommes :
 - Usages de l'informatique et de l'internet
 - Maîtrise de ses prix de revient
 - Sensibilisation à l'éco construction
 - Réseau d'accompagnement d'entreprises « Plato Commerce »
- ▶ Assurer la pérennité des entreprises :
 - Transmission / reprise de l'entreprise
- ▶ Améliorer l'efficacité des organisations :
 - Soutien à l'action des unions commerciales
 - Démarche de qualité « Préférence Commerce »
- ▶ Anticiper l'obligation d'accessibilité des commerces et des services :
 - Sensibilisation et information sur la réglementation

5 - L'aide OCM : Les étapes

- Constitution du dossier de demande (avec l'appui des chambres consulaires)
- Accusé de réception du dossier complet par le syndicat mixte (aucun commencement d'exécution du projet ne doit avoir lieu avant)
- Présentation du dossier au comité d'attribution regroupant les financeurs, les partenaires et les élus du territoire
- Notification de la décision par le Syndicat Mixte
- Réalisation des travaux dans les 6 mois suivant la date de notification
- Versement de la subvention par le Syndicat Mixte sur présentation des factures acquittées et certifiées